

**VERS UN RAPPROCHEMENT  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE :  
RÉFLEXIONS DE LA TRÉAQFP**

*Groupe de travail*



**La table des responsables de l'éducation des adultes et de la  
formation professionnelle des commissions scolaires du Québec**

**Eric Blackburn, CS De La Jonquière  
Gilbert Parent, CS du Fer  
Michel Laurendeau, CS de la Vallée-des-Tisserands  
Frédéric Corbeil, CS de Montréal  
Sylvie Veilleux, TRÉAQFP**

**6 décembre 2005**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>POUR UN RAPPROCHEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE : RÉFLEXIONS DE LA TRÉAQFP</b> .....	3
▶ Avant-propos .....	3
▶ Un peu d'histoire .....	4
<b>RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT AU COLLÉGIAL EN CONTINUITÉ AVEC CELLE AU SECONDAIRE</b> .....	5
▶ Un nouveau régime .....	5
▶ Diversification des voies de parcours de formation au collégial .....	6
<b>DES ORIENTATIONS REVUES ET CORRIGÉES COMME TREMLIN À UN PLAN DE RAPPROCHEMENT FP-FT</b> .....	8
▶ L'admission des élèves .....	8
▶ La gestion des programmes .....	10
▶ Les encadrements légaux .....	13
▶ La sanction des études .....	14
▶ La réussite éducative des élèves .....	15
<b>EN CONCLUSION</b> .....	19

## POUR UN RAPPROCHEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE : RÉFLEXIONS DE LA TRÉAQFP

### ► Avant-propos ◀

En janvier 2005, le comité de gestion de la TRÉAQFP manifestait au sous-ministre adjoint à la formation professionnelle et technique et à la formation continue du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), M. Robert Dépatie, son intention de lui déposer un avis officiel relativement aux orientations ministérielles sur l'avenir de l'enseignement collégial québécois déposées par le Ministère quelques jours plus tôt. M. Dépatie se disait alors très intéressé à connaître la position de la TRÉAQFP sur le sujet.

Un groupe de travail fut alors formé. Avant même qu'il n'ait fini ses travaux, voilà qu'en mai, le nouveau ministre responsable du MELS retirait lesdites orientations et commandait une tournée de cinq régions du Québec afin d'identifier ce qui pourrait servir de base consensuelle pour relancer la concertation à l'automne 2005.

La TRÉAQFP a décidé de réorienter quelque peu sa réflexion. À partir des défuntés orientations ministérielles pour le collégial, la TRÉAQFP a identifié des éléments pouvant servir d'assises à un plan de rapprochement FP-FT. Ces éléments ont été aménagés afin de limiter les risques qu'ils comportaient pour les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Un souci de cohérence avec les efforts entrepris par la réforme déjà amorcée au secondaire et l'entrée en vigueur récente du nouveau régime pédagogique à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire a également inspiré certains aspects des assises proposées par la TRÉAQFP.

Le passage du secondaire au collégial doit se faire en douceur, en harmonie, dans la continuité et la cohérence pour une plus grande fluidité des parcours scolaires et une amélioration de la réussite éducative des étudiants du Québec. Les artisans impliqués dans ces virages importants adhèrent aux fondements pédagogiques sous-tendant ces changements et à leurs conséquences positives pour tous les étudiants.

La TRÉAQFP souscrit à l'objectif de l'amélioration de la réussite éducative, au virage actuellement amorcé pour y parvenir et à la nécessité d'arrimer la FP et la FT. La TRÉAQFP souhaite par son document contribuer à ce grand chantier et elle est prête à participer à un éventuel groupe de travail sur le rapprochement FP-FT.

## ► Un peu d'histoire ◀

D'abord et avant tout, il faut se rappeler qu'au milieu des années 90, la Loi sur l'instruction publique a été revue et corrigée afin de s'adapter aux orientations ministérielles à mettre en œuvre dans le cadre de la réforme du système scolaire québécois. À partir de ce moment, les taux de réussite aux épreuves ministérielles, de même que ceux associés à la persévérance scolaire, deviennent davantage sources de préoccupation. Certaines commissions scolaires observent simultanément une tendance à la baisse des clientèles qui fluctuera à des niveaux différents selon les régions : elles prennent alors le virage de la gestion de la décroissance.

Parallèlement à cette évolution systémique, le monde des sciences cognitives gagne en popularité. On apprend davantage à identifier la nature des difficultés vécues par les élèves de même qu'on actualise nos connaissances sur les conditions à privilégier pour favoriser de meilleurs apprentissages chez ces derniers. On naviguera alors entre le cognitivisme, le constructivisme et le socioconstructivisme qui bouleverseront à jamais les référentiels en éducation et qui contribueront à redéfinir le monde de l'apprentissage.

Cette actualisation de nos connaissances en éducation nous amène à réécrire les programmes du préscolaire, du primaire et du secondaire en les fondant en un seul document de référence, le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ). Le virage est pris, on passe de programmes par objectifs à un programme par compétences. Le concept de compétences associé à un programme de formation n'est pas nouveau; en formation professionnelle, on le côtoie depuis la fin des années 80 alors que pour la formation technique au collégial, on a entrepris, depuis 1993, la rédaction des programmes par compétences et leur implantation.

À l'aube du 3<sup>e</sup> millénaire, pour donner davantage de sens aux apprentissages, favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative, les bases de ce qu'on appelle l'école orientante s'inscrivent au palmarès des stratégies gagnantes en éducation. Toutes ces actions tendent vers une nouvelle direction, l'éducation n'est plus l'affaire de l'école exclusivement mais de toute la communauté. La composition des conseils d'établissement l'illustre bien. Les divers acteurs de l'éducation sont mieux équipés qu'auparavant pour répondre aux besoins des élèves et de la communauté grâce aux travaux réalisés au préscolaire, au primaire et au secondaire.

## RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT AU COLLÉGIAL EN CONTINUITÉ AVEC CELLE AU SECONDAIRE

### ► Un nouveau régime ◀

À l'analyse des divers parcours prévus au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, on constate rapidement que celui axé sur l'emploi amènera rapidement au marché du travail l'élève titulaire d'une formation dans un métier semi-spécialisé. À certaines conditions toutefois, il aura maintenant la chance et la possibilité d'accéder facilement et normalement à des programmes de base en formation professionnelle si les intervenants de la formation générale et de la formation professionnelle unissent leurs efforts pour faciliter ce passage. La TRÉAQFP invite les autorités du MELS à soutenir étroitement l'implantation du nouveau régime pédagogique afin que la FP en sorte gagnante.

*La TRÉAQFP invite les autorités du MELS à soutenir l'implantation du nouveau régime afin que la FP en sorte gagnante.*

Le deuxième parcours, le parcours de formation générale appliquée, sera privilégié par l'élève qui, au sortir d'une 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> secondaire, aurait davantage d'intérêt à accéder à la formation professionnelle tout en ayant la possibilité de poursuivre en 5<sup>e</sup> secondaire.

Dans le dernier parcours, le parcours de formation générale, l'élève obtiendra son diplôme d'études secondaires et aura la possibilité de choisir librement la voie à privilégier dans la poursuite de ses études. Dans ces deux derniers cas cependant, l'accès au marché du travail n'est pas la finalité première mais une opportunité à promouvoir et à faciliter.

La vue d'ensemble des parcours de formation du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire et de leurs voies de sortie, l'approche par compétences privilégiée dans la redéfinition des programmes du préscolaire au secondaire, de même que la philosophie d'intervention intégrée au processus d'apprentissage pour tous les élèves devraient constituer des ingrédients incontournables d'un plan de rapprochement FP-FT.

### ► Diversification des voies de parcours de formation au collégial ◀

Actuellement et depuis la création des cégeps, l'enseignement collégial présente des voies d'orientation similaires à celles proposées aux élèves du secondaire. En effet, au sortir de la formation lui ayant permis d'obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève se qualifiera, soit en formation générale, soit en formation technique. Dans le premier cas, il devra pousser sa formation un peu plus loin pour accéder au marché du travail alors que, dans le deuxième, les portes du monde de l'emploi lui seront ouvertes.

Les commissions scolaires incitent le MELS à mettre rapidement en place, d'ici juin 2007, des mécanismes qui feront en sorte que le parcours de formation générale appliqué, prévu au nouveau régime pédagogique du secondaire, amènent plus d'élèves en formation professionnelle. De plus, le MELS devrait s'assurer que le Règlement sur le régime des études collégiales permette facilement l'admission aux élèves intéressés à poursuivre leurs études en formation technique, à partir des parcours prévus au nouveau régime pédagogique du secondaire, en particulier le parcours appliqué, tel que l'illustre bien le schéma produit par le MELS et joint en annexe.

Les modifications à apporter devront permettre aux élèves, issus du secteur de la formation professionnelle, d'enrichir leurs connaissances de notions de formations générales essentielles axées prioritairement sur leur future réalité de travailleurs diplômés en formation technique. Une fois identifiées, ces notions pourraient être dispensées en partie durant le DEP et, par la suite, durant le DEC après entente entre les établissements concernés. De cette façon, les possibilités d'accès au collégial seraient plus nombreuses sans que soit pénalisé l'élève en raison de son parcours académique.

## ► Diversification des voies de parcours de formation au collégial

Considérant les orientations et les travaux en cours à la formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle,

la TRÉAQFP recommande au Ministère de poursuivre sa réforme de l'éducation en instituant une réforme au collégial sur les mêmes bases qu'au primaire et au secondaire soit :

- Privilégier (maintien) une approche pédagogique centrée sur les courants actuels en éducation liés à l'évolution des sciences cognitives;
- Harmoniser et assurer l'arrimage entre le référentiel de compétences prévu au Programme de formation de l'École québécoise et celui en vigueur au secteur pré-universitaire du collégial ainsi qu'entre la formation professionnelle et la formation technique.
- Accroître l'imputabilité et rendre plus visible la reddition de comptes des divers acteurs impliqués dans la réussite éducative des élèves au collégial et ce, tant sur les plans administratifs que pédagogiques;
- S'assurer que le Règlement sur le régime des études collégiales permette facilement l'admission des élèves issus de la formation professionnelle sur des bases différentes de celles prévues pour les élèves issus de la formation générale des jeunes.

## DES ORIENTATIONS REVUES ET CORRIGÉES COMME TREMLIN À UN PLAN DE RAPPROCHEMENT FP-FT

Certains nouveaux privilèges, inscrits au palmarès des mesures annoncées et rattachées aux axes d'orientation, auraient pu compromettre l'avenir de quelques programmes en formation professionnelle et menacer la dispensation de services d'enseignement dans les centres d'éducation des adultes, en particulier dans les régions à faible bassin de population.

### ► L'admission des élèves ◀

*La possibilité de juger de l'admissibilité des élèves en évaluant si la formation acquise est suffisante pour réussir des études collégiales assortie d'un engagement ministériel de doter les collèges de règles budgétaires pour s'assurer de la réussite de ces élèves.*

Cette orientation comportait des risques de perte de clientèles pour les commissions scolaires. Celles-ci ont mises en place au cours des dernières années des structures d'accueil, d'encadrement et des approches pédagogiques très bien adaptées aux besoins des jeunes visés par cette orientation. Quant aux élèves admis en vertu de cette ouverture, ils s'exposaient à ne jamais finir leur scolarité de secondaire, et de ne pas obtenir leur diplôme d'études secondaires (DES). Un allongement des études collégiales était à prévoir également pour la majorité d'entre eux alors que celles-ci durent en moyenne plus longtemps que le temps prévu par le MELS.

En outre, la possibilité évoquée de soutenir financièrement la réussite des élèves admis sans le respect des conditions d'admission aurait créé une inégalité entre le collégial et la Formation professionnelle. En effet, actuellement, la réussite des élèves en FP admis en concomitance n'est nullement facilitée par les règles budgétaires de financement des commissions scolaires.



### Recommandations de la TRÉAQFP au MELS

Les commissions scolaires sont d'avis que la condition générale d'admission au collégial doit demeurer le DES. Toutefois, certains élèves pourraient être admis sans cette condition selon les balises suivantes :

- Accorder aux centres d'éducation des adultes des commissions scolaires **la responsabilité exclusive d'offrir la formation d'appoint préalable à l'admission collégiale** y compris celle qui est offerte lors des sessions d'intégration dans la suite de la résolution CG 04/05-120 adoptée par la Fédération des commissions scolaires du Québec et transmise au MELS.

Quant aux formations d'appoint nécessaires à la continuité de parcours d'un élève issu de la formation professionnelle, elles pourraient être dispensées quand c'est possible, en partie durant le DEP pour les élèves intéressés et, par la suite au collégial.

Dans les deux situations, le partage des responsabilités et les modalités (lieu, forme, durée, période de formation) devraient être négociées localement entre les commissions scolaires et les cégeps en fonction des réalités régionales;

- Exiger la réussite des préalables à l'intérieur d'un certain délai (exemple : 6 mois);
- Exiger, comme condition d'émission du DEC, l'obtention du DES pour les élèves admis sans les conditions d'admission;
- Prévoir dans les règles budgétaires des commissions scolaires, des centres de formation générale des adultes (FGA) et de formation professionnelle (FP) et des cégeps des mesures financières pour assurer la réussite des élèves admis sans les préalables de formation générale. Pour un ou une même élève, un soutien financier doit être prévu au secondaire (centres de FGA, centres de FP) et au collégial selon les accords de partage de responsabilités convenus entre les établissements.

## ► La gestion des programmes ◀

La liberté des cégeps de mettre à jour et d'ajuster les programmes préoccupe nécessairement les commissions scolaires. En effet, les risques d'empiétement sur les programmes actuellement offerts en formation professionnelle (DEP, ASP) sont omniprésents et partagés par l'ensemble du réseau. De plus, cette liberté rendrait encore plus difficile qu'actuellement la mobilité des élèves d'un cégep à l'autre et la reconnaissance des acquis autant intercollégiale qu'entre les programmes de formation professionnelle que technique.

On remarque également que les collèges auraient bénéficié, si les orientations avaient été entérinées, d'une autre marge de manœuvre, soit celle leur laissant la possibilité de mettre sur pied de nouveaux programmes (DEC). Il y a d'énormes risques à maintenir cette orientation telle quelle étant donné les possibilités très grandes d'empiétement de programmes qu'elle comporte et les menaces à la viabilité des programmes de formation touchés. L'équité, l'uniformité et l'accessibilité à la carte des services offerts en éducation risquent d'être compromises si cette orientation était reprise dans un futur plan de rapprochement.

*L'équité,  
l'uniformité et  
l'accessibilité à  
la carte des  
services offerts  
en éducation  
risquent d'être  
compromises  
par cette  
orientation.*

Un document présenté par la FCSQ au dernier comité mixte FP, démontrant le chevauchement de certains programmes d'attestations d'études collégiales (AEC) sur des programmes de diplômes d'études professionnelles (DEP) et d'attestations de spécialisation professionnelle (ASP), illustre bien ce danger.

En outre, la prolifération des programmes des AEC a amené le MELS et les commissions scolaires à se doter d'un cadre pour la création des nouveaux programmes d'attestations d'études professionnelles (AEP). Ce cadre est doté de règles strictes au niveau des contenus en lien avec des formations initiales existantes sanctionnées par le Ministère, rendant ainsi possible la reconnaissance des acquis. Des mécanismes de concertation, nécessaires avant le démarrage des formations, s'y trouvent également.

## ► La gestion des programmes

Si une nouvelle marge de manœuvre dans l'élaboration des programmes était accordée aux cégeps et aux commissions scolaires comme le souhaite la TRÉAQFP, il faudrait s'assurer au préalable que les référentiels de compétences acquises seront reconnues d'une région à l'autre. L'expérience des AEP, le cadre d'organisation et de gestion de l'offre de formation en cours dans les commissions scolaires ainsi que dans certaines régions du Québec devraient suggérer des façons de faire au MELS et aux établissements de formation dans ce dossier.

### Recommandations de la TRÉAQFP au MELS

- Exiger une concertation régionale interordre, dans le respect des modèles de concertation existant dans les régions et du choix de chacune des régions, comme condition au déclenchement du processus de révision de programmes ou d'élaboration de nouveaux. Cette instance de concertation serait chargée de veiller à ce que les formations déjà dispensées ne soient pas compromises par les nouveaux programmes et s'assurerait que ceux-ci répondent véritablement aux besoins des milieux;
- Proposer un cadre national de rédaction et d'ajustement de programmes de formation professionnelle et technique élaboré en collaboration avec des représentants des commissions scolaires et des cégeps et adopté par le CLESEC;
- Ce cadre devrait prévoir des règles strictes de contenu, d'évaluation d'impact, dont le premier élément consisterait à répondre à un besoin de main-d'œuvre régional non satisfait comme dans le cas des AEP. La Table Éducation-Emploi ou le groupe de travail responsable de l'exercice régional d'Adéquation Formation Emploi pourrait confirmer ce besoin. Cet avis serait un des éléments déterminants dans la prise de décision mais non le seul.
- Accorder la possibilité aux commissions scolaires de créer de nouveaux programmes de formation professionnelle et de les adapter. Cette possibilité serait soumise également aux règles de contenu et de concertation ci-haut mentionnées.

## ► La gestion des programmes

La quatrième mesure présentait la possibilité, pour les collèges, *d'établir des troncs communs pour des programmes apparentés dans un même collège ou les mêmes programmes dans des cégeps différents.*

### Recommandations de la TRÉAQFP au MELS

- Permettre l'établissement de troncs communs autant pour les programmes de formation professionnelle que technique. Explorer la formule Majeure-Mineure en FP comme en FT.
- Permettre l'établissement de troncs communs entre des programmes de formation professionnelle et les programmes de formation technique afin de faciliter la poursuite des études aux élèves intéressés.

Toujours à l'intérieur de l'axe de la gestion des programmes des défuntés orientations ministérielles, on reconnaissait aux collèges *la possibilité de mettre sur pied des partenariats avec les commissions scolaires et les universités pour tenir compte des réalités régionales.* Les commissions scolaires devraient être supportées également et leur travail de partenariat facilité lorsqu'elles sont à l'origine de telles initiatives lesquelles requièrent énormément d'énergies et de ressources.

### Recommandations de la TRÉAQFP au MELS

Confirmer la possibilité d'un partenariat commission scolaire/cégep aux commissions scolaires. Une mesure financière régionale, facilement accessible, incitant la concertation régionale, devrait être mise en place plutôt que l'approche projets pilotes proposée par le MELS.

## ► Les encadrements légaux ◀

Les mesures annoncées au regard des encadrements légaux et administratifs interpellent également les commissions scolaires. En effet, au nombre de cinq, elles suscitent, indépendamment les unes des autres, quelques préoccupations.

La première et la troisième mesures nous apparaissent associées. La première précise que *le ministre aurait approuvé les nouvelles normes nationales établies par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) pour évaluer la qualité des programmes révisés et élaborés par les collèges*. Quant à la troisième mesure, elle *bonifiait les mandats du CEEC au regard des normes nationales pour les nouveaux programmes et les programmes révisés*.

Une question s'impose au sujet de cette nouvelle fonction de la CEEC et du rôle du Comité national des programmes d'études de formation professionnelle et technique (CNPEPT). N'y aurait-il pas lieu que des liens soient établis entre ces groupes ou encore entre leurs mandats? La CEEC devrait, comme tous les intervenants en éducation, prendre en compte des critères favorisant le rapprochement FP-FT lors de ses travaux d'analyse et d'évaluation.

Au regard de la deuxième mesure qui *prévoyait le maintien des mécanismes de consultation entre les collèges et les universités (CLES) et entre les commissions scolaires et les collèges (CLESEC)*, la TRÉAQFP encourage le MELS à maintenir ces mécanismes et à leur donner des mandats précis, dont un très urgent au CLESEC, soit la mise en œuvre d'un plan de rapprochement de la formation professionnelle et de la formation technique.

Enfin, la dernière orientation qui *imposait une révision de leur Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et de leur Politique en matière d'élaboration et d'évaluation de programmes*.

### Recommandations de la TRÉAQFP au MELS

- S'assurer que les cégeps harmonisent leurs politiques institutionnelles sur les fondements pédagogiques préalables à l'approche par compétences dans le respect de l'évolution des sciences cognitives actuelles et de ce que nous en savons.
- S'assurer que les acteurs de l'éducation au collégial arriment leurs approches pédagogiques à celles privilégiées par le Programme de formation de l'École québécoise.

## ► La sanction des études ◀

L'ensemble de mesures annoncées, reliées à la sanction des études collégiales, semble en contradiction avec les orientations prises dans le cadre de la réforme en éducation pour l'enseignement primaire et secondaire. En effet, penser à la diplomation avant même d'avoir complété une formation nous semble incohérent. La TRÉAQFP souscrit par ailleurs à la nécessité de reconnaître officiellement les compétences acquises en cours de formation.

La première mesure permettant de décerner *un diplôme intermédiaire aux élèves ayant atteint un ensemble d'objectifs et standards correspondant à une partie significative du parcours vers l'obtention d'un DEC* viendrait ajouter à l'insatisfaction exprimée par les entreprises qui déplorent depuis quelque temps déjà la multitude de diplômes. Elles ne s'y retrouvent déjà plus et ne savent pas quelle valeur accorder à chacun, ce qui peut limiter l'accessibilité au marché du travail, contrairement à l'objectif poursuivi par le MELS. Un relevé de compétences semblable à celui émis par le MELS en formation professionnelle en cours d'études pourrait répondre facilement à cette préoccupation.

*Un relevé de compétences semblable à celui émis par le MELS en FP pourrait remplacer ce diplôme intermédiaire.*

### Recommandations de la TRÉAQFP au MELS

Organiser l'apprentissage des compétences développées dans les programmes de formation collégiale de façon transparente et par modules ou blocs de formation de courte durée dans le but de permettre l'acquisition des compétences dans un laps de temps d'au plus un an. L'étudiant qui quitte avant la fin de son programme, pourrait obtenir un relevé officiel de compétences totalement acquises et non seulement des portions de celles-ci.

La mise en place de cette recommandation favoriserait la reconnaissance des acquis et des compétences, l'établissement de troncs communs entre certaines formations en autant que tous les cégeps se dotent de critères communs de découpage des programmes de formation. Il nous semble qu'avec les projets pilote déjà en cours il y a là une avenue gagnante pour tous!

## ► La sanction des études

En vertu de la deuxième mesure, *un diplôme collégial sans précision de spécialité aurait été attribué aux élèves qui ont accumulé le nombre d'unités nécessaires et qui satisfont aux exigences minimales d'admission.*

Un autre diplôme s'ajoute sur la liste avec la conséquence énoncée précédemment. En outre, cette possibilité va à l'encontre de l'approche par compétences. N'est-il pas risqué d'associer le développement de compétences à l'obtention uniquement d'un nombre d'unités?

Les travaux réalisés au préscolaire, primaire et secondaire dans le cadre des référentiels de compétences, de l'appréciation de leur progression, de leur niveau de développement et de leur évaluation, devraient inspirer les orientations à privilégier avant de «diplômer», y compris au collégial.

## ► La réussite éducative des élèves ◀

Une seule mesure des déficientes orientations était identifiée par les auteurs à la réussite des élèves. *On y annonçait la consolidation des services aux élèves pour un budget de 3,7 M \$.* Cette seule mesure de soutien ne saurait suffire à régler le problème de la réussite au collégial.

La TRÉAQFP tient à souligner au MELS les écarts importants qui existent déjà entre la formation professionnelle et la formation collégiale quant au soutien aux élèves dans le cadre des services complémentaires offerts. Ainsi, dans la mesure où le Ministère reconnaîtra concrètement les besoins des élèves inscrits en formation professionnelle et à l'éducation des adultes, il s'inscrira nécessairement dans une orientation visant à corriger cette situation.

En outre, la planification stratégique du MELS déposé au printemps 2005 comporte un objectif chiffré d'augmentation de jeunes en formation professionnelle, ce dernier ne saurait être atteint sans un ajout de ressources de soutien et d'accompagnement aux élèves.

## ► La réussite éducative des élèves

Un geste tout simple pour augmenter la réussite au secteur technique du collégial et pour motiver les étudiants à poursuivre leurs études serait de faciliter et d'accroître l'accès pour les étudiants aux reprises d'examens. Reconnu comme un droit aux étudiants de la FP selon le Guide de sanction de la FGA et de la FP du MELS, cette possibilité est actuellement au collégial conditionnelle à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de chacun des cégeps.

Il nous semble que les faibles taux de réussite qu'on connaît en formation technique et les coûts en découlant, les besoins de main d'œuvre et la responsabilisation des étudiants dans leur démarche de réussite scolaire suggèrent un virage des cégeps en ce sens.

### **Recommandations de la TRÉAQFP au MELS**

- Inciter tous les cégeps à inclure dans leur politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages un processus simple et accessible de reprise d'examens.
- Promouvoir nationalement en particulier auprès des étudiants ce nouvel accès aux reprises et s'assurer que les cégeps en font autant.
- Prévoir une aide supplémentaire pour les services de soutien et d'accompagnement offerts aux élèves inscrits en formation professionnelle et à l'éducation des adultes.



## ASSISES D'UN PLAN DE RAPPROCHEMENT FP – FT

À la lumière des recommandations qui précèdent, la TRÉAQFP soutient qu'il ne saurait se produire un véritable rapprochement entre la formation professionnelle et technique en l'absence des éléments suivants :

### **Articulation – Harmonisation des programmes et des approches**

- Harmonisation des référentiels de compétences et arrimage entre le secondaire et le préuniversitaire collégial et entre la FP et la FT;
- Soutien à la mise en place des parcours diversifiés prévus au nouveau régime pédagogique, en particulier celui du parcours de formation générale appliquée, qui favorisera la venue des élèves en formation professionnelle;
- Parcours diversifiés facilités entre le secondaire et le collégial dans la continuité de la réforme entreprise au secondaire;
- Troncs communs entre les programmes FP, FT et FP-FT;
- Acquisition de compétences échelonnée sur une courte durée : un module, une session, une année scolaire au maximum;
- Relevé de compétences émis en cours de formation;

### **Concertation régionale, organisation de l'offre de formation**

- Possibilité d'élaborer de nouveaux programmes de FP et de FT (DEP, ASP, DEC technique) ou de les ajuster, conditionnelle à :
  - Reconnaissance des référentiels de compétence par l'ensemble des établissements de formation ;
  - Une confirmation régionale d'un nouveau besoin de main-d'œuvre,
  - Un accord d'une instance de concertation régionale interordre;
  - Au respect d'un cadre national élaboré par le MELS en collaboration avec les commissions et les cégeps et adopté par le CLESEC.
- Une mesure financière régionale, facilement accessible, incitant et facilitant la concertation régionale pour la mise en place de projets de rapprochement FP-FT.

## ASSISES D'UN PLAN DE RAPPROCHEMENT FP – FT

### **Incitation à la réussite**

- Possibilité d'admission au collégial sans respect des préalables, sous réserve de réussite de ceux-ci dans un délai déterminé et du respect des domaines d'intervention des établissements pour dispenser la formation non complétée soit : la formation d'appoint en formation générale offerte par les commissions scolaires et la formation d'appoint plus technique partagée entre les deux ordres d'enseignement, le tout après une entente locale;
- Mesure financière spécifique pour favoriser la réussite des élèves admis conditionnellement accordée aux deux ordres d'enseignement suite à une entente locale sur la répartition des responsabilités (voir point précédent);
- Financement de services de soutien à la réussite des étudiants de la FP, de la FGA et du collégial;
- Incitation à tous les cégeps d'inclure dans leur politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages un processus simple et accessible de reprise d'examens;
- S'assurer que les acteurs de l'éducation au collégial arriment leurs approches pédagogiques à celles privilégiées par le Programme de formation de l'École québécoise.

## EN CONCLUSION

La TRÉAQFP reconnaît l'importance et la nécessité d'ajuster les encadrements pédagogiques et administratifs des collèges. Cet exercice doit se faire en tenant compte de ce qui se passe actuellement dans les ordres d'enseignement primaire et secondaire et de certains impératifs en éducation qui font consensus soit :

- Le virage à prendre sur le plan de l'intervention éducative;
- La révision des programmes;
- L'harmonisation des programmes en formation professionnelle et en formation technique;
- L'actualisation des exigences de sanction;
- Les partenariats à établir (écoles – centres – organisations diverses – communauté, privé, etc.);
- L'arrimage entre la formation initiale de base et la formation continue.

L'ensemble des travaux amorcés depuis plusieurs années, et ce, en formation générale des jeunes et des adultes de même qu'en formation professionnelle, reposent sur des assises solides. C'est sur celles-ci que la réforme à entreprendre au collégial doit s'appuyer.

Toute l'expertise développée au cours des dernières années doit être mise à profit afin d'assurer le maintien, la qualité et la continuité des services offerts à tous les ordres d'enseignement et contribuer au développement cohérent du système éducatif québécois.

De plus, une vision claire des finalités de l'enseignement collégial à atteindre contribuerait certainement à définir les activités à réaliser et les choix à faire pour y parvenir. Une démarche intégrée et une approche systémique favoriseraient nécessairement la mobilisation des acteurs concernés par la réussite éducative de nos élèves quels qu'ils soient.

C'est pourquoi, dans une perspective d'amélioration continue et pour favoriser un passage en douceur, le Ministère aurait avantage à harmoniser le Règlement sur le Régime pédagogique de l'enseignement collégial à celui récemment adopté pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

## EN CONCLUSION

Une fois ces travaux amorcés, il sera plus facile et impératif de poursuivre les réflexions préalables à l'adaptation des conventions collectives dans le but de favoriser l'émergence des conditions gagnantes qui assureront le développement et le rapprochement de la formation professionnelle et de la formation technique tout en garantissant des parcours répondant à la réalité des élèves et aux besoins du marché du travail.

Une fois ces travaux réalisés du primaire au collégial, il restera à s'assurer que les centres de formation universitaire ont emprunté la même direction. Tous les étudiants du Québec ayant navigué alors entre le cognitivisme, le constructivisme et le socioconstructivisme, les référentiels en éducation auront été bouleversés et le monde de l'apprentissage redéfini.